



Bulletin municipal n°19

Rédaction : l'équipe municipale

Janvier 2020

édito

Commune de Le Housseau-Brétignolles

Chers Housséens-Brétignollais,

L'occasion m'est à nouveau donnée de vous transmettre mes vœux par le biais de ce bulletin annuel.

Occasion également de faire une rétrospective des réalisations de l'année écoulée et de vous présenter les projets futurs.

Être élu, c'est prendre ses responsabilités en concertation avec les membres du conseil municipal pour l'intérêt de tous nos concitoyens !

Être élu, ce n'est pas toujours apporter une réponse positive mais en apporter une malgré tout.

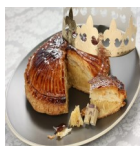
Être élu, c'est aussi savoir prendre des coups (verbaux) et les encaisser sans que les proches en pâtissent.

Être élu, c'est être fier de représenter sa commune et de défendre ses intérêts, sa légitimité dans toutes les instances (Mayenne Communauté, Sivom, Syndicat d'eau...).

L'année écoulée a été bouleversée par la fermeture de l'école publique de notre village : dans mon édito de janvier 2019, je vous informais que le Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale nous rappelait la faiblesse des effectifs. Je vais vous développer ce point pages suivantes.

Félicitations aux habitants qui décorent et illuminent leur façade pour les fêtes de fin d'année ou qui organisent des animations pour Noël !

Au nom du conseil municipal et du personnel, je vous adresse tous nos vœux les plus sincères de bonheur et surtout de bonne santé.



Je vous donne rendez-vous le samedi 25 janvier 2020 à 14h30 - salle de Brétignolles pour partager la traditionnelle galette des rois... et quelques instants de convivialité.

Bonne Année et Bonne Santé !

Le Maire, Jean-Paul Coison



Nos joies, nos peines Réalizations 2019 Projets 2020	ADMR de Lassay-les-Châteaux La Maison Départementale de l'autonomie Le SIVOM de la Région de Lassay
L'obligation d'élagage Dépenses et recettes 2018 Vote des subventions aux associations	Le SIAEPAC de la Fontaine Rouillée Informations communautaires Horaires des déchetterie au 01/07/2019
Vie associative Commémorations Très Signalé et incivilités	Bon à savoir Actualités du Parc Normandie Maine Actualités de Polleniz

Horaires d'ouverture de la
Mairie au public



Le mercredi de 14 h 30 à 19 h 00

Le vendredi de 14 h 30 à 17 h 30

☎ 02 43 04 41 81

Mail : mairie.lehousseau@orange.fr

LA COMMUNE



Veillez nous excuser si nous avons oublié quelqu'un dans cette rubrique !

NOS JOIES, NOS PEINES en 2019

• **Naissances de :**

SENÉ Souleymane (25 rue de Normandie) le 06 mars 2019



Félicitations aux parents !

• **Tous nos vœux de bonheur à :**

Mr. DE LA BARRIÈRE Christian et Mme KHACHATOURIAN Garineh (mariage célébré en notre mairie le 25 janvier 2019)

• **Arrivées de :**

Mr. Mme HEYWANG Hermès (Le Haut Boulay)

Mr. CORMIER François (9 rue de Normandie)

Mr. Mme DELAMONTAGNE Patrick (La Maunière)

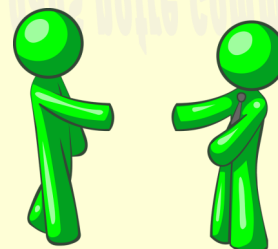
Mr. LEROY Pascal (42 rue des Vallées)

Mr. Mme SENÉ Ousmane (25 rue de Normandie)

Mr. Mme DUBOIS Nicolas (31 rue des Vallées)

Mlle LAINÉ Lisa (12 rue du Mont de la Croix)

Bienvenue dans notre commune !

• **Départs de :**

Mr. GUILLOIS Nicolas (38 rue des Vallées)

Mr. Mme ROBYN Chantal (La Maunière)

Mr. Mme PEACOCK Steven et Ellen (9 rue de Normandie)

Mme LEROY Irénée nous a quittés le 11 février 2019

Mr. MORICE Robert (Launay) nous a quittés le 15 septembre 2019



Sincères condoléances à la famille et aux amis...



C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de **Mr. Marcel GRANDIN, Maire honoraire**, survenu le 25 octobre 2019 à Lassay-les-Châteaux.

Mr. Marcel GRANDIN, né à Champéon le 11 avril 1924, se marie en 1949 avec Mme Madeleine TURCAN. Il exerce le métier de préposé des PTT.

Il est élu conseiller municipal en mars 1977 puis Maire de 1989 à 2001. En 2002, la commune décide de le nommer Maire honoraire. Son dévouement auprès de ses administrés sera récompensé à plusieurs reprises : Médaille d'honneur Communale d'argent en 1991 - vermeil en 2001.

Nous adressons à sa famille et ses amis nos sincères condoléances.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE



De gauche à droite :

Jean-Paul COISNON, Maire - Patricia RIDAME, 1ère Adjointe - Michel BOULENT, 2ème Adjoint

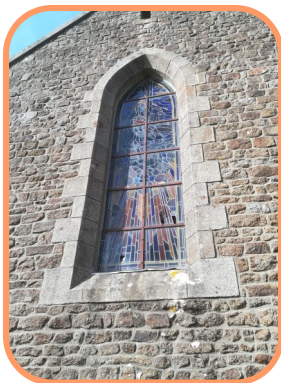
Les conseillers : Ginette MONSALLIER, Guillaume BRAULT, Clare LEAVET, Vincent LE MORT, Valérie FLANDRIN, Jérôme MORICE, Maxime POTTIER

RÉALISATIONS 2019



☑ Suite à des chocs électriques répétés, l'**unité centrale (ordinateur de la mairie)** a subi des dommages irréparables : elle a été **remplacée** pour un montant de 1 536,48 € TTC (récupération des données, mise en configuration, etc... comprises). Notre assureur a remboursé le sinistre à la hauteur de 698,64 €.

☑ **Réparation des vitraux de l'église du Housseau :**



Nous avons fait appel à Mme TORNATORIS, prestataire la mieux disante, pour réparer les vitraux endommagés par des jets de cailloux.

Le montant du préjudice s'élève à 3 768,80 € TTC.

L'entreprise CZLE LETERTRE a mis à disposition un échafaudage (409,74 € TTC) pour la pose de zinc sous les vitraux.

Une partie des dégâts a été prise en charge par les responsables identifiés pour un montant de 1 555,72 € - le reste par la commune. Notre assureur a remboursé la commune à la hauteur de 1 534,52 €.



☑ Face à la tempête, la **toiture**, déjà vétuste, **du bâtiment annexe** du presbytère n'a pas résisté : le montant des travaux réalisés par CZLE LETERTRE s'élève à 2 464,00 € HT. Les liteaux défectueux ont été remplacés et la toiture recouverte en ardoises .

☑ Travaux de **voirie** : Nous avons décidé de faire **l'aménagement de la route de « Marcent - La Chopinière »** afin d'**améliorer la sécurité des usagers et la circulation**.

Ces voies étant déformées au fil des années, relativement étroites et régulièrement empruntées (par des voitures et/ou des engins agricoles), le croisement des véhicules devenait de plus en plus risqué.

Ces travaux d'investissement, estimés à 30 000,00 € HT, ont bénéficié d'une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) d'un montant de 5 200,00 € par les services de l'État et d'un fonds de concours (7 484,00 €) par Mayenne Communauté.

☑ **Aménagement** des **allées** dans les **cimetières** :

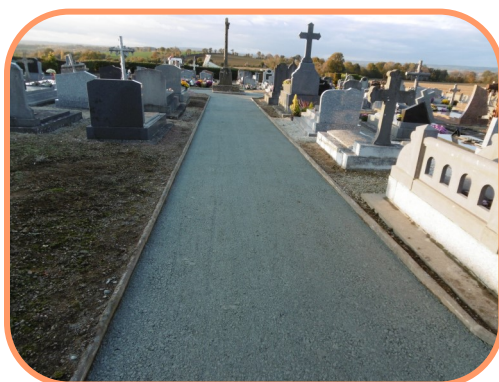
Dans le cadre de l'**accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite**, les allées des cimetières ont été faites en enrobé.

Montant des aménagements : 8 317,00 € HT (cimetière de Brétignolles) et 4 977,50 € HT (cimetière du Housseau)

Cela permettra, par ailleurs, de ne plus avoir à désherber régulièrement –donc un gain de temps et pas d'utilisation de produits phytosanitaires (interdits par la loi).



A été retenu pour faire ces travaux d'aménagement.



PROJETS 2020

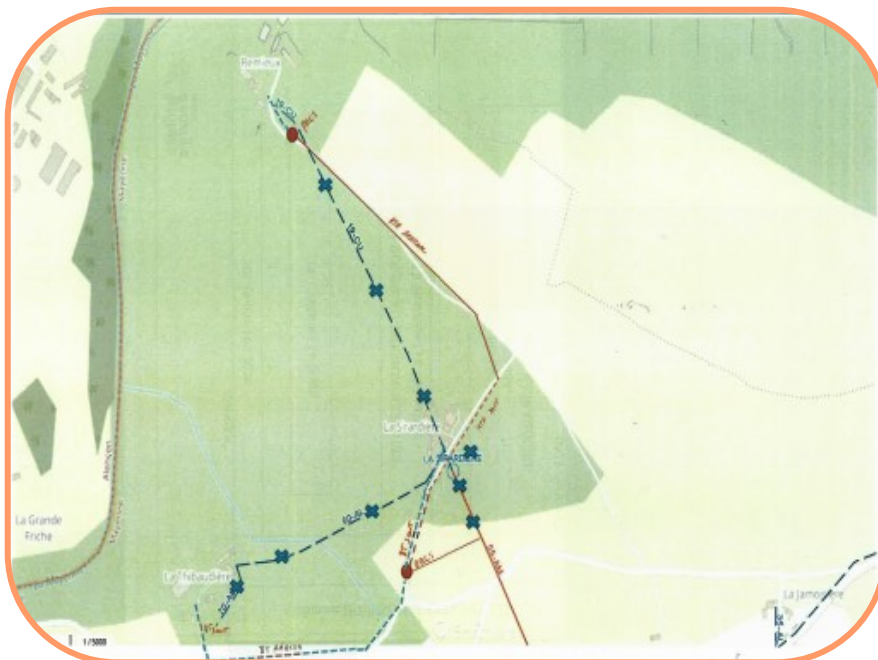


« L'acteur public de l'énergie et des réseaux »

~ **Renforcement et sécurisation de la ligne haute tension** : Pour éviter des baisses de tension et des incidents électriques entre les lieux-dits « La Sirardière » et « Remieu », TERRITOIRE D'ÉNERGIE 53 va renforcer la ligne haute tension - le **réseau actuel** étant **vétuste et dangereux**.

Un réseau isolé depuis un poteau neuf équipé de toutes les sécurités sera construit pour une bonne alimentation électrique des utilisateurs.

Son coût est de 170 000,00 € HT, pris totalement en charge par TERRITOIRE D'ÉNERGIE 53.





~ **Les cloches de l'église du Housseau** présentent un dysfonctionnement depuis plusieurs mois : cela nécessite un redressage des poutres, le changement des jougs détériorés par les années et du mécanisme d'entraînement.

De plus, cette situation pourrait générer des problèmes de sécurité. Aussi, le conseil municipal a lancé une consultation auprès d'entreprises spécialisées pour réactualiser les devis. Parallèlement, nous établissons deux dossiers de demande de subventions près du Conseil Départemental, la Fondation du Patrimoine. Cette dernière a mandaté un représentant pour constater les réparations à effectuer (pour mémoire, une seule cloche peut peser 450 kg !). Aujourd'hui, nous tablons sur un estimatif de l'ordre de 10 000,00 €. Enfin, l'horloge devrait à nouveau indiquer l'heure exacte : suite aux orages, plusieurs organes électriques étaient grillés.

~ **Travaux de voirie** : Dans la continuité de ce qui a été fait en 2019, nous prévoyons de faire les routes de « La Chopinière » et de « Le Saussay ». Le montant des travaux est estimé à 32 000,00 € HT pour une surface de 3 000 m². Un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR a été déposé courant décembre 2019 auprès des services de la Préfecture : le montant attendu est de 9 600,00 €.



~ **Éclairage** au niveau **de l'abri bus** : Une vingtaine d'enfants prennent le car scolaire depuis la rentrée 2019-2020.

Pour leur sécurité, afin qu'ils soient visibles des automobilistes, il a été décidé de mettre en place un poteau photovoltaïque avec ampoules LED (moins consommatrices d'énergie) au niveau de l'abri bus dans le bourg du Housseau.

Le montant de l'aménagement est estimé à 3 000,00 € HT.



~ **Numérotation dans les lieux-dits** : Le projet de **numérotation obligatoire** dans les lieux-dits est enfin finalisé.

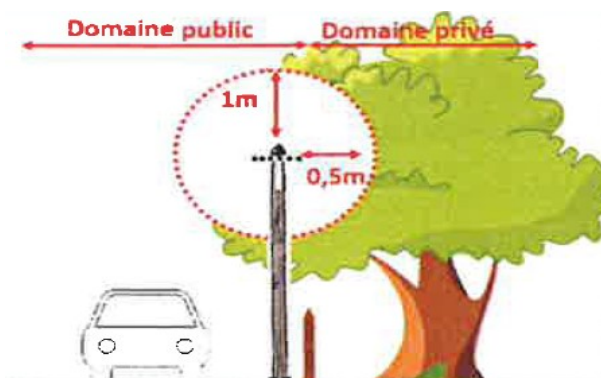
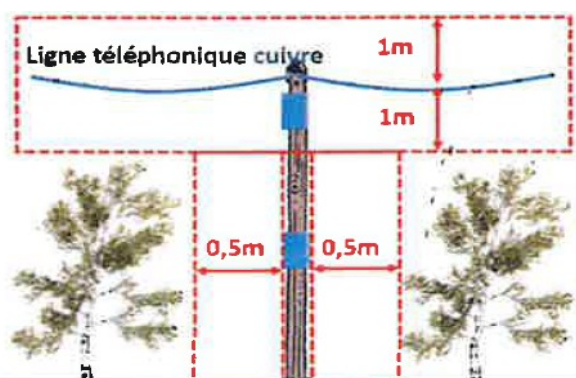
Le service des Impôts prend actuellement en compte votre « nouvelle » adresse.

Il conviendra d'**informer** l'ensemble de **vos contacts de ce changement**. Cela permettra aux différents intervenants (secours, La Poste, livreurs...) de vous retrouver plus facilement.

Cette numérotation sera également valable pour la fibre optique qui s'installe progressivement dans notre secteur. Nous allons prochainement commander les numéros par le biais du Sivom de Lassay : il conviendra d'apposer sur votre boîte aux lettres le numéro qui vous sera remis.

Début 2020, nous vous enverrons un courrier vous informant de votre nouvelle adresse.

RAPPEL sur l'OBLIGATION d'ÉLAGAGE



La Loi Chassaigne du 07/10/2016 prévoit qu'il appartient aux propriétaires de réaliser l'élagage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communications.

Nous constatons encore aujourd'hui que **cette obligation est loin d'être respectée** ! Il faut savoir que, en cas de vent violent, les branches ou les plantations peuvent casser et tomber sur les lignes électriques ou téléphoniques ... ce qui occasionne des coupures plus ou moins longues selon l'avancement des interventions des services concernés.

Par ailleurs, dans le cadre du déploiement de la fibre optique, la société ORANGE peut procéder à l'élagage des plantations gênantes aux frais du propriétaire, conformément à l'article L.51 du Code des Postes et Communications électroniques.

DÉPENSES 2018

Compte Administratif voté le 04 avril 2019

Charges à caractère général (cantine, fournitures administratives, eau...)	58 124,55 €
Charges de personnel (salaires et cotisations)	55 338,69 €
Charges gestion courante (cotisations obligatoires, atténuations de produits...)	67 206,81 €
Charges financières (remboursement des intérêts des emprunts...)	2 076,32 €
Charges exceptionnelles (bourses, prix, écritures comptables) et écritures d'ordre	3 047,10 €
Dépenses d'investissement (travaux divers, remboursement du capital des emprunts)	131 785,31 €
Total général des dépenses	317 578,78 €

RECETTES 2018

Produits des services (concession cimetière, cantine scolaire...)	13 345,07 €
Impôts et taxes (contributions directes)	116 677,00 €
Dotations de l'État	78 327,07 €
Produits de gestion courante (loyers, fermages, remboursements divers...)	4 161,00 €
Produits financiers, transfert de charges et produits exceptionnels	396,99 €
Recettes d'investissement (subventions, emprunts et écritures d'ordre)	87 753,86 €
Total général des recettes	300 660,99 €

À la clôture de l'exercice 2018, il est constaté un excédent de 81 012,94 €



Conseil municipal
du 04 avril 2019

**VOTE DES SUBVENTIONS 2019 (total : 959,86 €)**

ADMR de Lassay-les-Châteaux	377,00 €
ÉPICERIE SOCIALE de Lassay (ASI)	252,86 €
Association « Les Crayons de Couleur »	100,00 €
Association « Les Amis du Housseau »	100,00 €
Association Sportive du Collège de Lassay	100,00 €
SPA de la Mayenne	30,00 €

L'ÉCOLE

À la rentrée 2019/2020, nous n'avions plus que 3 élèves en maternelle et avec les départs des CM2, les effectifs allaient être en dessous des « exigences » requises (à savoir 20 minimum et pas d'école avec une seule classe !).

En **concertation** avec les représentants des parents d'élèves, les enseignants, **à l'unanimité**, nous avons donc décidé de faire un Regroupement Pédagogique Intercommunal avec Lassay-les-Châteaux.

Le RPI, ce n'est pas une finalité pour fermer une école... Le RPI accompagne une fermeture d'école et il est matérialisé par une convention signée entre Lassay et le Housseau qui stipule :

~ Les enfants du Housseau-Brétignolles y ont les mêmes avantages et services que les élèves Lasséens.

~ Les enfants du Housseau-Brétignolles bénéficient des mêmes tarifs de cantine.

~ Les parents du Housseau-Brétignolles bénéficient d'un tarif minoré pour le transport scolaire.

La commune du Housseau-Brétignolles participe financièrement aux frais de fonctionnement et voyages scolaires au prorata du nombre d'élèves résidents sur notre territoire. Mme Patricia RIDAME (Adjointe aux affaires scolaires) et moi-même participons aux réunions et débats scolaires à Lassay.

Enfin, au cours des négociations avec Lassay, les deux agents de l'école du Housseau-Brétignolles ont été reclassés (un licenciement aurait coûté environ 16 000,00 €).

N'oublions pas, par ailleurs, l'obligation de mettre les locaux aux normes d'accessibilité : les premières études et estimatifs faisaient état d'une dépense de l'ordre de 60 000,00 €.

N'oublions pas, non plus, les normes de sécurité (portes, clôtures...) pour empêcher les intrusions, les analyses de l'air, etc...

« Petite précision » : **les locaux de notre école ne sont pas à vendre...** contrairement aux rumeurs ! Une réflexion est engagée pour que le Service Jeunesse puisse y développer des activités pédagogiques et ludiques.

À suivre !



L'ASSOCIATION LES AMIS DU HOUSSEAU

Le bureau des Amis du Housseau :

Présidente : Patricia RIDAME

Vice Président : Jean-Paul COISNON

Secrétaire : Christine COISNON

Trésorier : Michel BOULENT

Membre : Alice DOUILLET

Les Membres de l'association organisent tout au long de l'année à la demande de la mairie, diverses cérémonies pour la mairie : vœux, 8 mai, 11 novembre...

Cette année 2019, l'association a organisé un repas moules/frites le Dimanche 1^{er} septembre. Superbe journée ensoleillée pour un délicieux déjeuner qui a enchanté les convives.

Un énorme merci à nos fidèles bénévoles qui nous aident et nous apportent leur soutien depuis le début.



Les Amis du Housseau souhaitent rendre hommage à Marcel GRANDIN, Président de l'Association de 1985 à 2001 à côté de Patricia RIDAME, présidente qui lui a succédé.



**"Le bonheur c'est lorsque nos pensées,
nos paroles et nos actes sont en harmonie »**

Gandhi

Achat d'**illuminations** et de sapins par l'Association

COMMÉMORATIONS

En mémoire des Anciens Combattants, les Housséens-Brétignollais se réunissent chaque année lors des commémorations du 8 mai et du 11 novembre. **Merci aux fidèles participants peu nombreux et aux porte-drapeaux.**



Le **25 mai 2019**, nous avons inauguré la **plaque en mémoire de Jean TURMEAU**, natif de Brétignolles-le-Moulin, **résistant** pendant la seconde guerre mondiale et **fusillé à l'âge de 22 ans.**

TRÈS SIGNALÉ... TRÈS SIGNALÉ... TRÈS SIGNALÉ... TRÈS SIGNALÉ... TRÈS SIGNALÉ...

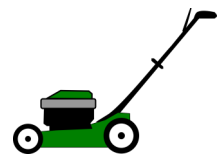
Suite aux **réclamations récurrentes**, rappel du cadre réglementaire des **horaires autorisés** pour les **travaux extérieurs** et **véhicules motorisés** en vertu de l'arrêté préfectoral n° 93-0144 du 17 février 1993 (article 5) :

Jours ouvrables : 8h30–12h et 14h30–19h30

Samedi et mercredi : 9h00–12h et 15h00–19h00

Dimanche et jours fériés : 10h00–12h00

Ces règles concernent bien entendu l'ensemble de la commune !



MALGRÉ nos différentes informations, la **divagation de chiens et de chats** est **toujours constatée**. Nous faisons appel à votre sens civique pour éviter ces désagréments (poubelles éventrées, excréments dans les jardins...). Ces obligations vous incombent afin d'assurer la sécurité de tous. Nous vous rappelons que tout animal en divagation peut être mis en fourrière : les frais sont à la charge du propriétaire. Par ailleurs, **prenez** toutes **les dispositions pour éviter les aboiements intempestifs**.

Malgré le balayage régulier dans le bourg (qui représente des charges financières assez importantes), nous constatons des **chutes excessives de fumier, de maïs, de lisier...** nous vous invitons à **éviter la surcharge** dans les transports et à **nettoyer après votre passage** pour le bien-être de tous !



Pour rappel : La vitesse est limitée à 50 km/h en agglomération - voire même à 30 km/h à certains endroits...

Votre responsabilité est engagée en cas de problème et / ou d'accident !

INCIVILITÉS

Les **dépôts sauvages** sont **interdits** et passibles d'une amende de 1 500,00 €.

Nous constatons régulièrement ces incivilités autour des CSE : un agent de Mayenne Communauté se déplace pour nettoyer le site, ce qui entraîne des surcoûts supportés par chacun d'entre nous. **Si vous n'avez pas de badge, si vous l'avez perdu... ne pas hésiter à venir en mairie. En cas de dysfonctionnement du système, vous pouvez aller déposer dans un autre CSE sur tout le territoire de Mayenne Communauté.**



SERVICES DE PROXIMITÉ

L'ADMR - Service d'Aide à Domicile en Milieu Rural



pour tous,
toute la vie,
partout

L'ADMR de **LASSAY-LES-CHÂTEAUX** compte **14 bénévoles** qui oeuvrent au bon fonctionnement de l'association qui **emploie une secrétaire** et **18 aides à domicile** sur les communes de :

- Le Housseau-Brétignolles
- Lassay-les-Châteaux
- Rennes-en-Grenouilles
- St Julien-du-Terrox
- Ste Marie-du-Bois
- Thuboeuf

Contactez-nous !

ADMR LASSAY-LES-CHÂTEAUX

15 Grande Rue à Lassay-les-Châteaux

02.43.08.46.96

mail : lassay.admr@orange.fr



ACCOMPAGNEMENT
DU
HANDICAP



**ENTRETIEN
DE LA
MAISON**



**ENFANCE
ET
PARENTALITÉ**



**SERVICES
ET SOINS
AUX
SÉNIORS**



Retrouvez plus d'informations sur www.admr53.fr



La Maison Départementale de l'Autonomie

Au service des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, de leurs familles et de leurs aidants

MDA 53
Centre Jean Monnet
12 quai de Bootz
CS 21429
53014 LAVAL

ACCUEIL SANS RENDEZ-VOUS



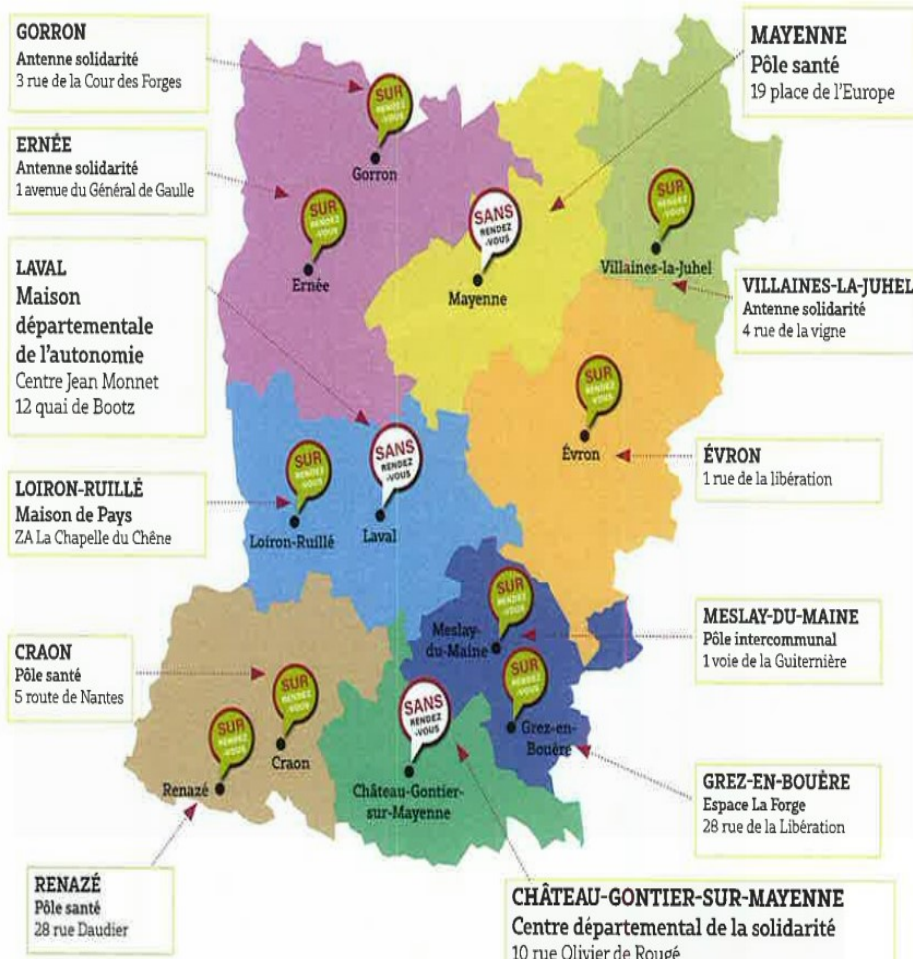
- **Château-Gontier-sur-Mayenne** : mercredi, jeudi et vendredi de 9h-12h / 13h30-17h
- **Laval** : du lundi au jeudi de 9h-12h / 13h30-17h et vendredi de 9h-16h
- **Mayenne** : mercredi, jeudi et vendredi de 9h-12h / 13h30-17h

Un **accompagnement personnalisé** vous est proposé par un professionnel, dans l'une des 12 antennes territoriales de l'autonomie ou à votre domicile, pour :

- Évaluer vos besoins
- Vous soutenir dans les démarches de la vie quotidienne (aide à domicile, scolarisation, insertion professionnelle, aménagement du logement)
- Vous aider à compléter vos formulaires de demandes de prestations (prestation de compensation du handicap, allocation personnalisée d'autonomie, aide sociale...)
- Vous accompagner pour réaliser votre inscription en établissement pour personnes âgées sur internet.

LES 12 ANTENNES TERRITORIALES DE L'AUTONOMIE : un numéro de téléphone unique **02 43 677 577**

mail : mda@lamayenne.fr





LE SIAEPAC DE LA FONTAINE ROUILLÉE vous informe

~ Eau potable :

Les travaux pour la **construction** de notre **réservoir de 2 000 m³** ont commencé : le terrassement a eu lieu en octobre dernier, la partie génie civil durera jusqu'au mois d'avril 2020. La mise en service de cet ouvrage se fera à l'été 2020.

Nous avons également renouvelé le **réseau d'eau potable du bourg de Ste Marie du Bois** et 637 mètres linéaires de conduite en amiante ciment ont été remplacés par du PVC. Les 22 branchements du bourg sont également rénovés. Le budget de cette opération s'élève à 112 350,00 € (dont 33 705,00 € de subvention du Conseil Départemental de la Mayenne).

Pour 2020, des travaux de renouvellement d'eau potable dans le lotissement de Housse sont à l'étude.

~ Assainissement :

Sur la station de Lassay-les-Châteaux, la décision d'arrêter la filière eau historique a été prise. Les équipements devenant vieillissants, leur renouvellement devenait nécessaire. Au regard du dimensionnement des nouveaux bassins, tous les effluents pourront être traités sans dépassement des valeurs fixées par l'arrêté préfectoral.

Notre nouveau camion hydrocureur est enfin arrivé après 4 mois de construction aux Pays-Bas. Plus pratique que notre ancien camion, il nous permet de déboucher et d'aspirer en même temps, le tout télécommandé à distance.

Une étude diagnostique du réseau d'assainissement de Lassay-les-Châteaux est à l'étude pour 2020-2021 : l'objectif de cette étude est de réduire les eaux parasites, d'améliorer notre connaissance du réseau et de prévoir les investissements avec un programme pluriannuel ainsi que les subventions adéquates.

~ Divers :

Depuis septembre 2019, notre équipe s'est étoffée d'une apprentie en BTS Gémeaux, Magali viendra en appui de l'équipe et ainsi échanger des connaissances.

Un nouveau véhicule est arrivé, après aménagement intérieur et un marquage extérieur, la mise en service s'est faite en décembre dernier.



Contact / pour nous trouver :

Locaux annexe de la Mairie

18 place du 8 mai 1945 – 53110 Lassay-les-Châteaux

Tel : 02 43 04 67 22

Service d'urgence/astreinte : 06 22 45 39 88



LE SIVOM de la Région de Lassay vous informe



En 2019, le SIVOM s'est doté d'un **tractopelle** acheté **d'occasion**. L'**objectif** de cet équipement est de **parer aux différents dépannages lors d'évènements climatiques**, mais également d'effectuer quelques chantiers de terrassement pour les différentes communes adhérentes.

Les gros chantiers de terrassement seront toujours confiés aux entreprises extérieures.

Le marché pour le rechargement des routes sur l'ensemble des communes du SIVOM est confié à l'entreprise EUROVIA, le mieux et moins disant.

Sur la commune du Housseau-Brétignolles, la route de « Marcent » a été traitée, soit 3 000 m² d'enrobé pour un coût d'environ 30 000,00 € HT.



INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES



Le minibus du service jeunesse financé par les entreprises de Mayenne Communauté

Pour faciliter la mobilité des jeunes du service jeunesse, en particulier pendant les activités des vacances scolaires, certaines entreprises du territoire ont financé un minibus. Celui-ci sera d'autant plus utilisé cet été, au profit des stages et activités à la carte proposée.

Favoriser l'itinérance

En collaboration avec Visiocom, Mayenne Communauté a mis en place un minibus gratuit pour le service enfance jeunesse et sport.

Ce sont les entreprises de la communauté de communes qui le financent par le biais d'affichage publicitaire sur le camion. 12 entreprises ont pris part à ce projet : Beudoin Automobiles, Brochard Paysage, Sarl Chevallier Patrice, Choyer Aménagement SARL, Fontaine, EURL Garnier, SAS L'hermine, Intersport, Lamy SARL, Franck Paris Aménagement, Ruffault Jean-Pierre, Saint Martin Conduite.

L'objectif du véhicule est de favoriser l'itinérance et de transporter les jeunes de la communauté vers les activités dans les communes alentours. Cela permet de « créer du lien social et des échanges entre les jeunes de nos communes » précise M. Coisnon, vice-président service enfance jeunesse et sport. L'économie réalisée par Mayenne Communauté grâce à cette opération permet de proposer des activités en dehors du territoire, avec ce minibus à disposition.

La bourse aux bénévoles

La Ville de Mayenne, en tant que partenaire privilégié des associations sportives de la Ville, souhaite développer un nouveau projet autour du bénévolat. Il s'agit d'une bourse aux bénévoles qui permet de mettre en relation les associations qui recherchent des bénévoles et les personnes désireuses de s'investir dans la vie associative de la ville.

Le service des Sports lance un appel aux personnes intéressées pour figurer sur cette liste de bénévoles. Les personnes inscrites sur cette liste recevront des propositions

de missions bénévoles de la part des clubs sportifs qui organisent des manifestations à Mayenne (montage de stands, buvette...).

*Si vous souhaitez devenir bénévole,
Contactez le service des Sports*

de la Ville de Mayenne :

02 43 30 21 56

nathalie.houdou@mairie-mayenne.net

Construire - Rénoover - Isoler - Ventiler - Chauffer...

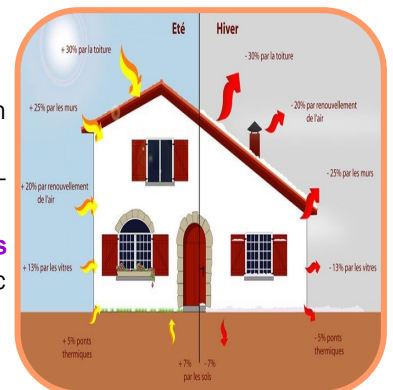
Un numéro UNIQUE **02.52.46.00.00**

Pour joindre un conseiller Espace Info Énergie en Mayenne

Des permanences ouvertes à tout public et tout niveau de ressources :

~ À **Lassay-les-Châteaux** chaque **2ème jeudi du mois** de 10h à 12h à la Maison des Services au Public (sans rendez-vous)

~ À **Mayenne** sur rendez-vous au **02.52.46.00.00**



Le conseiller peut vous apporter des réponses gratuitement et en toute neutralité.

Horaires des déchetteries



MAYENNE
communauté

- Modification à compter du 1^{er} juillet 2019 -

DÉCHETTERIES					
	Martigné sur Mayenne	Parigné sur Braye	St Fraimbault de Prières	Le Ribay	Lassay les Châteaux
Lundi	9h30 - 11h45 13h30 - 17h30 (17h*)	9h30 - 11h45 13h30 - 18h (17h*)		9h30 - 11h45	13h30 - 17h30 (17h*)
Mardi		9h30 - 11h45 13h30 - 18h (17h*)	9h30 - 11h45 13h30 - 15h30		
Mercredi	9h30 - 11h45 13h30 - 17h30 (17h*)	9h30 - 11h45 13h30 - 18h (17h*)		13h30 - 17h30 (17h*)	9h30 - 11h45
Jeudi		9h30 - 11h45 13h30 - 18h (17h*)	9h30 - 11h45 13h30 - 15h30		
Vendredi		9h30 - 11h45 13h30 - 18h (17h*)	9h30 - 11h45 13h30 - 15h30		9h30 - 11h45 13h30 - 17h30 (17h*)
Samedi	9h30 - 11h45 13h30 - 17h30 (17h*)	9h30 - 11h45 13h30 - 18h (17h*)	13h30 - 15h30	9h30 - 11h45	9h30 - 11h45 13h30 - 17h30 (17h*)

* Horaires du 1^{er} novembre au 1^{er} mars inclus.

Consignes :

Dernière admission 15 minutes avant la fermeture

Récupération interdite

Veillez respecter les consignes et conseils du gardien

Accès limité aux véhicules de - 3,5 tonnes

Pôle administratif

et Pôle prévention du Service Déchets

de Mayenne Communauté

10 rue de Verdun - CS 60111

53103 MAYENNE

☎ 02 43 30 21 34

✉ dechets@mayennecommunaute.fr

POINTS DE COLLECTE

	Commer	Aron	Jublains
Lundi	16h - 18h (17h*)		16h - 18h (17h*)
Mardi		15h45 - 17h30 (17h*)	
Mercredi			9h30 - 12h (11h*)
Jeudi		15h45 - 17h30 (17h*)	
Vendredi		15h45 - 17h30 (17h*)	
Samedi	13h30 - 16h (15h*)	15h45 - 17h30 (17h*)	14h30 - 18h (16h30*)

* Horaires du 1^{er} novembre au 1^{er} mars inclus.

Modification du jour de collecte des bacs individuels

→ à partir du 1^{er} juillet 2019

Lassay-les-Châteaux : mardi → lundi

La Haie-Traversaine : mercredi → lundi

Moulay : jeudi → mardi

Vous êtes un particulier, une association, un professionnel, une entreprise...

Vous souhaitez réduire votre production de déchets : n'hésitez pas à contacter le service déchets et son animatrice.

Ils sont à votre disposition pour échanger, recueillir vos idées ou vous accompagner dans vos projets de réduction de déchets !

La déchetterie de Parigné va bénéficier de travaux de rénovation et de mise aux normes sur une période de 4 mois. Ils ont débuté le 25 novembre 2019 et nécessitent une période de fermeture. À partir du 13 janvier 2020, la déchetterie sera donc fermée au public. En fonction des aléas climatiques, la réouverture du site est prévue vers le 16 mars 2020.

INFORMATIONS DIVERSES



En raison des dangers, des risques d'accidents... **la Préfecture interdit** - lors d'évènements particuliers (fête nationale, Halloween, fêtes de fin d'année, etc) - l'utilisation inconsidérée de **certains artifices de divertissement**, particulièrement **sur la voie publique et dans les lieux de rassemblements** (atteinte à la tranquillité et l'ordre publics, risque de panique éventuel dans le contexte de menace terroriste...).

Toute cession ou vente d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques (catégories F3, F4 et T2) ainsi que leur utilisation est interdite dans le département lors des évènements particuliers :

- sur l'espace public ou en direction de l'espace public,
- dans les lieux de grands rassemblements de personnes et à leurs abords immédiats,
- dans les immeubles d'habitation ou en direction de ces derniers.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux personnes titulaires du certificat de qualification F4-T2 ou de l'agrément préfectoral prévus au décret du 31/05/2010.



aleop.paysdelaloire.fr

La Région des Pays de la Loire a fait de la sécurité des élèves sa priorité : elle s'est engagée notamment à distribuer des gilets de haute visibilité à ses 150 000 usagers des transports scolaires au cours du mois de novembre.

Le port de ces gilets est obligatoire sur le trajet entre le domicile et le point d'arrêt, dans le car et à la descente du car jusqu'à l'établissement, matin et soir.



~ **Le port du gilet fluorescent sauve des vies** : la couleur verte fluorescente vous signale en plein jour. La nuit, ce rôle est assuré par les bandes rétro réfléchissantes.

~ **Quelles sanctions en cas de non-port du gilet** : même sans gilet, l'élève sera admis dans le car. Néanmoins, afin de faire appliquer le règlement régional de transport, les parents seront automatiquement contactés par le service des transports scolaires Aléop. Une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire voire même définitive des transports scolaires pourra être appliquée en cas de refus répétitif ou délibéré continu.

~ **J'ai perdu mon gilet ou il est devenu trop petit** : un nouveau gilet sera fourni automatiquement par la Région à chaque changement de cycle (CP, 6^{ème}, 2^{nde}) ainsi que sur simple demande sur « aleop.paysdelaloire.fr » en cas de perte ou de changement de taille.

LE POINT CONSEIL BUDGET, dispositif de l'UDAF:

- Un lieu ouvert à tous
- Un expert à votre écoute
- Des conseils confidentiels et gratuits

Pourquoi ?

Pour faire face à une situation financière difficile,
Anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle,
Améliorer la gestion de votre budget,
Financer un projet (microcrédit)



STRATÉGIE
DE PRÉVENTION ET
DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ



Contactez-nous par téléphone ou par mail :

02.43.49.73.89

pointconseilbudget@udaf53.unaf.fr

Rendez-vous directement :

Le lundi matin et mercredi après-midi sans rendez-vous à l'UDAF 53 - les autres jours sur rendez-vous sur l'ensemble du département.



MESSAGE DE LA GENDARMERIE NATIONALE



ATTENTION AUX VOLS

Chaque année, des délinquants profitent de l'affluence générée par les fêtes de la Toussaint, des Rameaux...aux abords des cimetières pour commettre des vols dans les voitures qui y sont momentanément stationnées. Veuillez **verrouiller votre véhicule**. **Ne laissez pas vos affaires personnelles** (papiers, numéraire, chèquiers, carte bleue, téléphone, sac à mains, GPS, etc...) à l'intérieur de votre véhicule.

PRÉVENTION CONTRE LES VOLS À LA ROULOTTE

Vols à la roulotte = action de dérober des objets ou des documents à l'intérieur d'un véhicule vide de tout occupant

- ~ Ne laissez pas d'objets à vue dans votre véhicule.
- ~ Ne laissez pas vos papiers d'identité ou carte grise, d'objets de valeur ou de sacs apparents.
- ~ Évitez de stationner dans des endroits isolés et sombres - lorsque cela vous est possible, privilégiez le parking surveillé.
- ~ Équipez votre véhicule d'une alarme intrusion.
- ~ Verrouillez systématiquement les vitres et les portes de votre véhicule. Le coffre de votre voiture n'est pas un coffre-fort.
- ~ Ne vous éloignez jamais de votre véhicule le moteur en marche ou en laissant les clés de contact.
- ~ Les véhicules étrangers au département étant particulièrement visés, leurs propriétaires doivent donc être vigilants.

En cas de vol dans un véhicule :

Ne touchez rien, informez immédiatement la brigade de Gendarmerie dont vous dépendez.

Vous recevrez en retour les conseils pratiques.

En cas d'urgence :

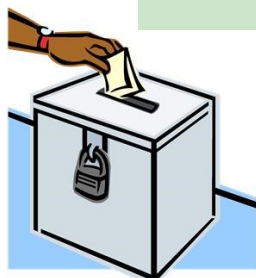
Composez le 17 ou la Brigade de gendarmerie de Lassay-les-Châteaux au 02.43.04.71.01

ATTENTION, en cette période, de nombreux vols par ruse se multiplient en Mayenne : ne pas faire rentrer des individus inconnus chez vous si vous n'êtes pas sûr de leur qualité. La mise en place d'un œillette et d'une chaînette sur la porte d'entrée peut constituer une sécurité minimale. Ne pas hésiter à appeler la gendarmerie en cas de problème.

Par ailleurs, la mairie vous informe si elle mandate une personne pour faire du démarchage de toute sorte : la personne doit être en possession d'un document signé par Monsieur le Maire.

En cas de doute, ne pas hésiter de prendre contact avec la mairie.

INFORMATIONS DE LA PRÉFECTURE



Les **élections des conseils municipaux** auront lieu le **dimanche 15 mars 2020** pour le premier tour. Le second tour aura lieu, le cas échéant, le **dimanche 22 mars 2020**.

Lors de ces scrutins, les listes électorales seront extraites du répertoire électoral unique.

Les **demandes d'inscription** sur les listes électorales principale ou complémentaire en vue de participer aux scrutins **devront être déposées au plus tard le vendredi 07 février 2020**.



L'actualité du Parc sur notre commune



En 2018, le Parc Normandie-Maine lance un 1er appel à candidature pour une **aide à la plantation de haies bocagères**. Sur la commune du Housseau-Brétignolles, **un projet de 162 mètres linéaires a été retenu**. À noter que 23 candidatures réparties sur 22 communes de l'Orne, de la Sarthe et de la Mayenne ont été sélectionnées, représentant ainsi 12 km de haies.

En 2019, l'appel à projets a été renouvelé : le Parc prend en charge 80 % du montant des travaux, laissant 20 % à la charge du bénéficiaire qui doit s'engager à entretenir et conserver sa nouvelle haie pendant 15 ans.



L'actualité de Polleniz

POLLENIZ est une association qui accueille tous les propriétaires et détenteurs de végétaux et produits végétaux. L'adhésion est ouverte :

- ~ aux professionnels (productions agricoles et revendeurs de végétaux),
- ~ aux collectivités territoriales et Établissements Publics de Coopération Intercommunale,
- ~ aux jardiniers amateurs et autres propriétaires d'espaces végétalisés,
- ~ aux groupements communaux.

POLLENIZ a pour **mission** de **veiller au bon état sanitaire des végétaux et produits végétaux** (productions agricoles, productions cultivées par le particulier dans son jardin et végétaux des espaces verts, végétalisés, naturels...) pour éviter des impacts économiques, environnementaux et de santé publique dus aux dangers phytosanitaires, à des organismes émergents, à des espèces exotiques envahissantes (ragondin, frelon asiatique), à des espèces animales ou végétales posant des problèmes de santé publique (Brece du Caucase, Ambroisie à feuilles d'armoise).

POLLENIZ intervient sur l'ensemble de la région Pays de la Loire avec un siège social dans le Maine-et-Loire et 4 antennes départementales en Loire-Atlantique, Mayenne, Sarthe et Vendée.

Les plantes envahissantes en Mayenne



La Berce
du Caucase

C'est une plante très toxique en raison d'une teneur en alcaloïdes très élevée : ces substances en cas d'ingestion ou inhalation peuvent provoquer des troubles hépatiques, nerveux et sanguins plus ou moins graves.

L'Ambroisie à feuilles
d'armoise



Plante annuelle qui colonise autant les milieux urbains que ruraux. Ses pollens provoquent de fortes réactions allergiques (rhinite, conjonctivite, asthme, urticaire, eczéma...).

Le Datura stramoine



Elle provoque des réactions cutanées très graves et se révèle particulièrement invasive en concurrençant les plantes indigènes. Sa sève inodore et incolore déclenche des lésions cutanées (brûlures, cloques).